

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de communes du Clermontais



N° 5
Octobre 2014



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais qui s'est tenu mardi 14 octobre 2014 au Centre aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault.

affaires générales

■ INFORMATION

Élaboration du schéma intercommunal de mutualisation des services

Dans le cadre du nouveau mandat communautaire qui s'engage, les structures intercommunales sont tenues de mettre en place, avec leurs communes membres, un schéma de mutualisation de services. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit l'obligation pour les présidents d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), tel que la Communauté de communes du Clermontais, d'élaborer, au plus tard en mars 2015, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres.

Ce rapport est ensuite transmis, pour avis, à chacun des Conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le projet de schéma est enfin approuvé par délibération du Conseil communautaire de l'EPCI et adressé à chacun des Conseils municipaux des communes membres.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'état d'avancement du schéma fait l'objet d'un rapport annuel au Conseil communautaire par le président.

Cet outil va obliger chaque collectivité à se poser la question de la mutualisation des services avec l'intercommunalité, c'est-à-dire de la création de services communs pour des compétences non transférées et de services éventuellement partagés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives.

Afin de mener à bien la réalisation de ce schéma, la Communauté de communes du Clermontais a confié au bureau d'étude BST Consultant une mission d'accompagnement pour l'élaboration de ce document.

aménagement du territoire

■ Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2015.

Conformément à l'avis favorable de la Commission moyens généraux, réunie le 7 octobre 2014, le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'exonération de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants, pour l'année 2015 :

Nom commercial	Propriétaire des locaux	Adresse des locaux	Ville
SYSTÈME U	SCI Clermont I	9001 La Salamane	34 800 Clermont l'Hérault
Hyper U	SCI C D A Clermont l'Hérault	19 avenue du Président Wilson	34 800 Clermont l'Hérault
	SCI C D A Clermont l'Hérault	21 avenue du Président Wilson	34 800 Clermont l'Hérault
	SAS Clermont Distribution Alimentation	9378 ZAC de la Madeleine	34 800 Clermont l'Hérault
	SAS Clermont Distribution Alimentation	19 avenue du Président Wilson	34 800 Clermont l'Hérault
	SAS Clermont Distribution Alimentation	9133 F ZAC de la Madeleine	34 800 Clermont l'Hérault
	SAS Clermont Distribution Alimentation	9382F ZAC de la Madeleine	34 800 Clermont l'Hérault
MR BRICOLAGE	SCI DM	8 Rue du Mourvèdre	34 800 Clermont l'Hérault
GIFI	SCI JDSS	3 Rue de la Clairette	34 800 Clermont l'Hérault
Célestin Matériaux / BIG MAT	SCI Salamane	4 Rue de l'Aramon	34 800 Clermont l'Hérault
	SA Célestin	5 Rue de l'Aramon	34 800 Clermont l'Hérault
	SA Célestin	10 Rue du Cardinal	34 800 Clermont l'Hérault
SOCAH	SA SOCAH division immobilière	1340 Avenue de la Salamane (ex. 9 Rue des Chasselas)	34 800 Clermont l'Hérault
Garage Renault	SAS Diffusion Automobile Clermontaise	2 Voie Ampère	34 800 Clermont l'Hérault
	SCI La Barthe	5453 Le Village	34 230 Paulhan
France matériaux	SCI MORDORE	8 Rue du Servent	34 800 Clermont l'Hérault
	SCI MORDORE	5012F Rue du Servent	34 800 Clermont l'Hérault

Nom commercial	Propriétaire des locaux	Adresse des locaux	Ville
NORMAND	SCI La Familia	3 RUE CARDINAL	34 800 Clermont l'Hérault
PACI	SCI L'OGIVE	4 Rue du Chardonnay	34 800 Clermont l'Hérault
SCI CLERELEC	HENRY Electricité	14 RUE GRENACHE	34 800 Clermont l'Hérault
MC DONALDS	SAS MC Donalds France	9049F ZAC La Madeleine	34 800 Clermont l'Hérault
Huilerie coopérative	SCA Huilerie coop interde	13 Avenue Président Wilson	34 800 Clermont l'Hérault

Ces entreprises devront pouvoir fournir, à tout moment, un justificatif d'élimination et de destination de leurs déchets ménagers et assimilés.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2015. La somme totale des exonérations s'élève au montant prévisionnel de 104 000 €.

■ Convention d'entretien du poste de relevage de l'aire d'accueil des gens du voyage entre la Communauté de communes du Clermontais et la SAUR.

Dans un souci d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, la Communauté de communes du Clermontais, qui gère le poste de relevage de l'aire d'accueil des gens du voyage, a souhaité s'attacher le concours de la SAUR pour lui apporter son assistance dans le cadre de l'exploitation de ce poste.

En contrepartie de la rémunération forfaitaire de 995 Euros H.T/an auxquels s'ajoutent les frais d'intervention au titre

des dépannages et des réparations, la SAUR s'engage à effectuer l'entretien du poste de relèvement et à assurer un service d'astreinte 24h sur 24 et 365 jours par an.

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la signature de la convention d'entretien qui sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

agenda 21

■ Convention de partenariat pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 «Gorges de l'Hérault»

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la signature d'une convention de partenariat administratif et financier entre les Communautés de communes du Clermontais, des Cévennes Gangeoises et Suménoises, de la Vallée de l'Hérault et du Grand Pic St Loup pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du Site Natura 2000 «Gorges de l'Hérault».

Cette convention fixe notamment les éléments suivants :

- La maîtrise d'ouvrage du DOCOB assurée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- Le Budget prévisionnel de l'animation du DOCOB : 24 087 euros sur 1 an
- La Participation de la Communauté de communes du Clermontais : 145,70 euros sur 1 an (Clé de répartition : 30% population, 70% superficie territoire).

■ Convention avec la société CONIBI, collecte et recyclage

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 et du plan d'action 2012 – 2020, qui engage la Communauté de communes du Clermontois à avoir une gestion et un fonctionnement éco-responsable, le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la signature du contrat de collecte et de traitement des consommables usagés avec la société Conibi.

Ainsi, pour répondre à l'action n°2 du plan d'action qui fixe comme objectif d'améliorer le tri, la collecte et la valorisation des déchets produits par la collectivité du fait

de son fonctionnement, la Communauté de communes fera appel à la société Conibi.

La prestation de collecte et de valorisation est financée par les constructeurs pour tous les consommables des marques adhérentes au consortium CONIBI. Il est à noter que ces marques prennent en charge l'ensemble des coûts inhérents à la prestation.

■ Motion de soutien à la proposition de résolution du Parlement français pour la préservation des insectes pollinisateurs de l'environnement et de la santé.

Les colonies d'abeilles fournissent grâce à la pollinisation un service indispensable pour la sécurité alimentaire, les rendements agricoles et la biodiversité : La valeur économique de la pollinisation a été estimée à 153 milliards d'euros par an. Or, une mortalité aigüe des colonies est constatée depuis plusieurs années. Elle a été évaluée récemment à 27,7 % en France par le programme européen Epilobee.

Une des causes principales à la mortalité des ruchers est due aux impacts négatifs des néonicotinoïdes (insecticides systémiques) sur les pollinisateurs. Les effets de ces molécules ne se limitent pas aux insectes pollinisateurs mais concernent tout un ensemble de composantes de notre environnement (oiseaux, macro invertébrés, etc.).

Par ailleurs, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) estime que ces molécules peuvent avoir

une incidence sur le développement du système nerveux humain. Enfin, plusieurs rapports et publications font valoir que l'utilisation de ces molécules n'a pas permis une augmentation significative des rendements pour les agriculteurs.

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la notification d'une motion de soutien à la proposition de résolution, adoptée par le Parlement le 19 juin 2014, pour la préservation des insectes pollinisateurs de l'environnement et de la santé.

Cette proposition, signée par 173 parlementaires de toutes familles politiques, invite le gouvernement à agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction de tous les néonicotinoïdes tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés.

office de tourisme

■ Boutique de vente – Modification des tarifs.

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la modification de la grille tarifaire des ouvrages disponibles, comme suit :

Intitulé de l'ouvrage	Prix de vente public	Part vendeur	Part éditeur
Les carnets de voyages du Syndicat Mixte du Salagou	6€ (TTC)	2€ (TTC)	4€ (TTC)

centre aquatique

■ Conventions de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique

Ces mises à disposition conclues pour la durée d'une saison associative soit du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, donnent lieu à la perception d'une redevance dont le montant est fixé à 15€/an/adhérent pour l'ensemble des plages horaires accordées pour pratiquer les activités.

• Association «Clermontaise de Plongée»

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** de mettre à disposition de l'Association «Clermontaise de Plongée» un certain nombre de lignes d'eau, selon les conditions définies par la convention, pour la pratique d'activités de plongée sous-marine.

• Club de natation «Les Dauphins»

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** de mettre à disposition du club de natation «Les Dauphins» un certain nombre de lignes d'eau, selon les conditions définies par la convention, pour la pratique d'activités de natation sportive (perfectionnement adultes et enfants à partir de 6 ans) qui ne devront en aucun cas être en concurrence avec celles proposées par la Communauté de communes.

• Association «Bulles en forme»

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** de mettre à disposition de l'association «Bulles en forme» un certain nombre de lignes d'eau, selon les conditions définies par la convention, pour la pratique d'activités de natation maternité.

■ Conventions de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au Corps des Sapeurs pompiers de Lodève.

La pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux Sapeurs pompiers de parfaire leur condition physique et de remplir au mieux leur mission de service public. Les Sapeurs pompiers concourent en effet, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres ou catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** de mettre à disposition du Corps des Sapeurs pompiers de Lodève des créneaux horaires au Centre aquatique du Clermontois selon les conditions suivantes :

• La mise à disposition de la piscine est octroyée à titre gracieux en contrepartie du recyclage PSEI et PSCI du

personnel de l'établissement.

• Le recyclage des agents devra s'effectuer courant juin.

• La mise à disposition s'effectue sans le personnel de surveillance, il appartient aux Sapeurs pompiers d'assurer leur sécurité (sauf les samedis durant l'entraînement des Jeunes Sapeurs pompiers, les maîtres nageurs seront présents).

• Mise à disposition : du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, hors vacances scolaires :

- Chaque mardi et jeudi de 7h à 8h15.

- 1 samedi toutes les 5 semaines pour les Jeunes Sapeurs pompiers de 8h à 9h : 2 lignes d'eau pour 24 nageurs.

■ Modification des horaires.

Suite à la réorganisation des créneaux d'ouverture du Centre aquatique à la natation scolaire en privilégiant l'utilisation du bassin sportif, le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la modification des horaires d'ouverture du bassin ludique permettant ainsi d'accueillir le public aux horaires suivants :

- Lundi, à partir de 10h au lieu de 12h
- Vendredi, à partir de 14h au lieu de 17h
- Tous les soirs, à partir de 16h30 au lieu de 17h.



jeunesse

■ Tarifs animation 2015

Conformément à l'avis favorable de la Commission cohésion sociale et solidarité territoriale - service à la population, réunie le 17 Septembre 2014, le Conseil communautaire a fixé **à l'unanimité** les tarifs d'activités organisées par le Réseau Jeunes du Clermontais comme suit :

- 2€ pour les entrées spectacle
- 5€ pour une participation aux soirées telles Teen's party,...
- 8€ pour des activités exceptionnelles : karting, quad,...

théâtre Le Sillon

■ Convention culturelle de territoire du Clermontais avec la Région Languedoc Roussillon

En raison de la participation du Théâtre Le Sillon au réseau «La Diagonale» qui regroupe des structures programmant des spectacles dans l'espace public en Languedoc-Roussillon, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de solliciter une subvention de 92 000€ (et non de 85 000€

comme prévu initialement) auprès de la Région Languedoc-Roussillon pour l'action du Théâtre sur l'ensemble du territoire Clermontais.

divers

■ Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions pour les marchés publics 2014

• Vérification périodique réglementaire pour les installations et bâtiments de la Communauté de communes du Clermontais (12 lots):

- Lot 1 - vérification périodique réglementaire des installations électriques - Qualiconsult Exploitation - 34 000 Montpellier - 2 270.00 € - Services

- Lot 2 - vérification périodique réglementaire des installations gaz - Qualiconsult Exploitation - 34 000 Montpellier - 630.00 € - Services

- Lot 3 - vérification périodique réglementaire des appareils de levage - DEKRA- 34 000 Montpellier - 99.00 € - Services

- Lot 4 - vérification périodique réglementaire des ascenseurs et montes charges - DEKRA- 34 000 Montpellier - 272.00 € - Services

- Lot 5 - vérification périodique réglementaire des équipements sous pression - Qualiconsult Exploitation - 34 000 Montpellier - 160.00 € - Services

- Lot 6 - vérification périodique réglementaire de l'état de fonctionnement des équipements concourant à la sécurité incendie dans les ERP et bureaux - Qualiconsult Exploitation - 34 000 Montpellier - 1 290.00 € - Services

- Lot 7 - vérification périodique réglementaire des équipements de levage des véhicules de collecte des déchets (VCD) - C.E.V.- 34 660 COURNONTERRAL - 307.45 € - Services

- Lot 8 - vérification périodique réglementaire des portails automatiques - C.E.V.- 34 660 COURNONTERRAL - 59.00 € - Services

- Lot 9 - vérification périodique réglementaire des aires de jeux - Qualiconsult Exploitation - 34 000 Montpellier - 120.00 € - Services

- Lot 10 - vérification périodique réglementaire des équipements de levage - C.E.V.- 34 660 COURNONTERRAL - 96.10 € - Services

- Lot 11 - vérification périodique réglementaire des climatisations et pompes à chaleur - Bureau Veritas.- 34 000 MONTPELLIER - 1 100.00 € - Services

- Lot 12 - vérification périodique réglementaire des ancrages antichute - DEKRA- 34 000 Montpellier - 270.00 € - Services

• Maintenance des appareils de chauffage et de renouvellement d'air de la Communauté de communes du Clermontais (5 lots):

- Lot 1 - nettoyage, dépoussiérage et désinfection des réseaux d'extraction VMC - Nett'Clim - 34 230 LE POUGET - 787.00 € - Services

- Lot 2 - nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine et des hottes d'aspiration - Nett'Clim - 34 230 LE POUGET - 248.00 € - Services

- Lot 3 - les pompes à chaleur et ventilos-convecteurs - Fabrice Coulon - 34 800 ASPIRAN - 2 071.24€ - Services

- Lot 4 - les climatiseurs réversibles - SPIE SUD OUEST - 34 435 SAINT JEAN DEVEDAS - 1 658.00 € - Services

- Lot 5 - les chaudières à gaz - Fabrice Coulon - 34 800 ASPIRAN - 470.66 € - Services

• Marché de transport des élèves des établissements scolaires de la Communauté de communes du Clermontais au Centre aquatique du Clermontais - Autocars Laurès - 34 800 CLERMONT L'HERAULT - 24 563.30 € - Services

• Marché de transport des élèves des établissements scolaires de la Communauté de communes du Clermontais vers les ALSH - transport du mercredi midi - Autocars Laurès - 34 800 CLERMONT L'HERAULT - Marché à bons de commande : mini : 2 300 € / maxi : 6 400 € - Services

- Avenant n°1 au marché de vérifications périodiques réglementaires des installations et des bâtiments de la Communauté de communes du Clermontais Lot 10 - vérification périodique réglementaire des équipements de levage - C.E.V. - 34 660 COURNONTERRAL - Avenant : 10 € - Services
- Avenant n°1 au marché de transport des élèves des établissements scolaires vers les A.L.S.H. de la Communauté de communes du Clermontais - transport du mercredi midi - Autocars Laurès - 34 800 CLERMONT L'HERAULT - avenant technique : modification d'une rotation - Services.
- Maintenance du logiciel de l'observatoire fiscal de la Communauté de communes du Clermontais - FININDEV - 34 000 MONTPELLIER - 1 675.00 € - Services

enDirect

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais
Rédaction : Service Communication